



VILLE DE MIOS
Service Commande publique
Place du XI Novembre
33380 MIOS

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES

**FOURNITURE DE VAISSELLE, VERRERIE, COUVERTS ET PETIT EQUIPEMENT DE RESTAURATION
POUR LES SERVICES (CUISINE CENTRALE, RESTAURANTS SCOLAIRES ET RESIDENCE POUR
PERSONNES AGEES) DE LA VILLE DE MIOS**

MARCHÉ N°16-2012

ACTE D'ENGAGEMENT

**Marché à procédure adaptée passé en application
des articles 28 et 77 du Code des marchés publics**

Date du marché
Montant TTC
Imputation

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

Représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur le Maire en vertu de la délibération relative aux attributions du Maire par délégation.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Codes des marchés publics
Monsieur le Maire de la ville de Mios

Ordonnateur
Monsieur le Maire de la ville de Mios

Comptable public assignataire
Monsieur le Trésorier Principal 33980 AUDENGE

Article 1 - Cocontractant

Article premier : Contractant

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M
.....
.....
.....
.....
.....
.....

☐ agissant pour mon propre compte¹ ;

☐ agissant pour le compte de la société² :

.....
.....
.....
.....

☐ agissant en tant que mandataire du groupement solidaire³

☐ agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint

☐ agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

pour l'ensemble des prestataires groupés qui ont signé la lettre de candidature du/...../.....

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

- après avoir établi les déclarations et fourni les certificats demandés dans le règlement de la consultation,

Je m'engage (Nous engageons) sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures demandées dans les conditions ci-après définies.

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement, exprimée en euros.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

(1) Pour les entreprises ou sociétés établies en France.

(2) Pour les entreprises étrangères, numéro et date d'inscription au registre équivalent.

(3) Rayer la mention inutile.

Article 2 - Prix

Le marché est un marché fractionné à bons de commande conformément au I de l'article 77 du Code des marchés publics.

Les modalités de détermination et de variation des prix sont fixées à l'article 6 du C.C.A.P.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau propre au présent marché ainsi que des prix du catalogue du titulaire (rabais compris).

Le montant total des commandes pour la durée du marché est compris entre un minimum et un maximum annuel définis comme suit :

Lot	Désignation	Montant en euros H.T	
		Annuel	
		Minimum	Maximum
	Fourniture de vaisselle, verrerie, couverts et petit équipement de restauration pour la ville de Mios	5 000,00 €	10 000,00 €

Un rabais de% (..... en lettres) sera appliqué sur les prix des catalogues concernés par cet acte d'engagement pour tout produit non listé dans le bordereau des prix unitaires joint en annexe.

Article 3 - Durée du marché - délais d'exécution

Le présent marché, passé selon une procédure adaptée, est conclu pour **une durée d'un an** (à compter de la date de notification prévue courant juillet 2012), renouvelable deux fois par expresse reconduction, sans pouvoir excéder 36 mois.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché.

La durée d'exécution des bons de commande sera au maximum d'un mois.

Article 4 – Délais de livraison

Conformément à l'article 8-3 du C.C.A.P., il incombe aux candidats de s'engager sur les délais :

☐ pour la livraison des commandes en situation normalejours à compter de la date de réception du bon de commande (par fax, courrier, etc.).

Article 5 - Paiements

Les modalités de règlement du marché sont spécifiées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

La ville de Mios se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte précisé ci-après.

Désignation du compte à créditer en euros :

- Titulaire du compte :
- Etablissement :
- Agence :
- Adresse :
- N° du compte :
- Code Banque :
- Code guichet :
- Clé RIB :

Désignation du (des) compte(s) à créditer en cas de groupement, en euros :

- Titulaire du compte :

- Etablissement :
- Agence :
- Adresse :
- N° du compte :
- Code Banque :
- Code guichet :
- Clé RIB :

- Titulaire du compte :
- Etablissement :
- Agence :
- Adresse :
- N° du compte :
- Code Banque :
- Code guichet :
- Clé RIB :

Article 6 – Réponse du représentant du pouvoir adjudicateur

Est acceptée la présente proposition pour valoir acte d'engagement.

La présente offre est acceptée en euros, unité monétaire d'exécution du marché et de tous les actes qui en découlent.

Le présent acte d'engagement comporte annexe(s) énumérées ci-après :

.....
.....
.....

A....., le

Signature du Pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Maire,

FRANÇOIS CAZIS.

Article 7 - Notification du marché

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.

Elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché au titulaire.

Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent marché.

A, le 20.....

Signature et cachet :